



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 FEVRIER 2018
A 18H30 EN MAIRIE
COMPTE RENDU DE SEANCE

Etaient présents :

Messieurs CASTELL Jean-François Maire, LELONG Frédéric, DELANNOY Alain, GODSENS Jean-Jacques, BONVARLET Olivier, DELPORTE Bernard, CORBUT Pierre, LECOMTE Jean-Marie, SOJKA David, LUCAS Jean-Pierre,

Mesdames VERMUSE Isabelle, TRAISNEL Isabelle, COULON Christine, WATTELLIER Marie- Aurélie, PAQUET Marie-Thérèse, BILLAUD Corinne, LOGEZ Isabelle, PRONNIER Chantal.

Excusés représentés : SURET Fabrice (procuration CORBUT Pierre), DELCOURT Véronique (procuration COULON Christine), HAMELIN Natacha (procuration LOGEZ Isabelle), GORNY Mylène (procuration WATTELLIER Marie-Aurélien), LECLERCQ VOISIN Sophie (procuration PRONNIER Chantal), TISON Emmanuelle (procuration LUCAS Jean-Pierre).

Excusés : FACHE Jean-Luc, FIDELLE Lucette.

1 - Nomination du secrétaire de séance

Madame LOGEZ Isabelle est nommée secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte rendu de la séance du 12 décembre 2017

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3 - Finances Locales – Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire rappelle qu'avant de voter le budget, les collectivités doivent tenir un débat d'orientation budgétaire, et qu'elles doivent préparer un rapport d'orientation budgétaire conformément à la loi de 2016. Cela a été mis en place pour valider ces orientations. Ce rapport est transmis en sous-préfecture. David SOJKA avait signalé qu'il y avait des changements. Nous avons déjà pris en compte cette modification en 2017. Les textes de loi changent rapidement et il faut s'y adapter.

Dans ce débat d'orientation, il y aura un préambule, le cadre de l'élaboration des orientations budgétaires et une rétrospective du budget entre 2013 et 2017. Cette rétrospective sera poursuivie jusqu'en 2020. Il y aura également les éléments prospectifs budgétaires dans lesquels s'insère le budget 2018 car il existe des évolutions dans la loi de finances comme le nouveau Président l'a voulu.

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire est une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants. Toutes les structures, même extra-communales tels que le Département et la Région, sont obligées de mettre en place ce débat, qui prépare le vote du budget. L'article 107 de la loi Notr'e a fait évoluer ce texte le 07/08/15 et a modifié l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le 24 juin 2016 une nouvelle évolution avec

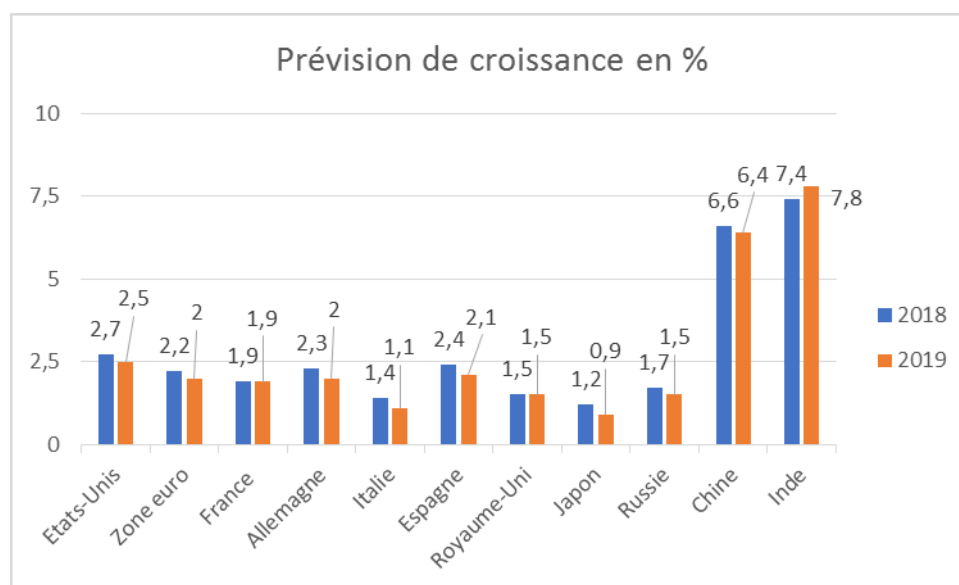
l'obligation d'établir un rapport d'orientations budgétaires qui est transmis aux services de l'Etat. Le Débat d'orientation sera mis en ligne sur le site de la commune.

Le Fonds Monétaire International prévoit une croissance de l'économie mondiale, qui devrait être de 3,9%, en 2018 et 2019.

L'activité économique mondiale continue de se raffermir et en 2017 la production a progressé de 3,7%, soit 0,1 point de plus que ce qui avait été estimé en octobre, et la croissance de 2017 s'avère ainsi supérieure de 0,5 point à celle de 2016.

Deux facteurs explicatifs à ces révisions à la hausse qui touchent pratiquement tous les continents. D'une part la dynamique générale de la croissance qui tend à se consolider selon un processus assez classique lors des reprises. Et d'autre part le surplus général de croissance de 0,2 point est pour moitié la conséquence des changements récents de politique fiscale votée aux États-Unis, autrement dit les baisses d'impôts des entreprises et des ménages américains.

Monsieur le Maire donne lecture des prévisions de croissance pour les différents pays.



Monsieur le Maire précise que les rentrées financières devraient être importantes pour l'Etat français et il espère que la gestion sera à la hauteur des engagements pris.

La Commission européenne relève ses prévisions de croissance pour la zone euro en 2018 comme en 2019 pour tenir compte de l'environnement international qui s'améliore et d'un élan plus fort de l'économie au sortir de 2017.

L'exécutif communautaire a revu ainsi en hausse ses anticipations de croissance du PIB à 2,2% pour 2018 puis 2,0% pour 2019, soit respectivement 0,2 point et 0,1 point de plus que dans ses dernières prévisions en novembre 2017.

Ces révisions s'expliquent par une meilleure dynamique conjoncturelle en Europe, où l'embellie sur le marché du travail se poursuit et où la confiance économique est particulièrement élevée, et un redressement plus marqué que prévu de l'activité économique mondiale et des échanges commerciaux internationaux.

Pour l'ensemble de l'Union européenne, la CE a révisé ses prévisions de croissance dans les mêmes proportions que pour la zone euro, à 2,2% (+0,2 point) pour 2018 et 2,0% (+0,1 point) pour 2019.

Ces attentes pour les deux principales économies de la zone, l'Allemagne et la France, évoluent dans le même sens. En 2012, il s'agissait principalement de l'Allemagne et l'Angleterre, mais avec le Brexit, la croissance anglaise chute, elle est de 1,2 % alors qu'elle était de 2% il y a encore une année.

Pour la France, la révision du PIB par la Commission européenne est un peu plus forte, à 2,0% (+0,3 point) pour 2018 et 1,8% (+0,2 point) en 2019, là où le gouvernement s'en tient à 1,7% pour les deux années.

Ce rebond de la croissance est notamment dû à la consommation des ménages (+1,3% pour la consommation et +5,1% pour l'investissement), car celle-ci s'amplifie et cela se voit notamment sur la vente de véhicule et les dépôts de permis de construire. Sur la fin d'année, c'est l'investissement des entreprises qui prend le relais (+4,3%). Les Collectivités Territoriales sont dans la même démarche que les entreprises.

Le Projet de Loi de Finances 2018 (PLF) présente pour le volet des collectivités locales de nombreuses dispositions comportant notamment :

- une contractualisation « Etat et collectivités locales »,
- une modification en profondeur de la fiscalité locale avec la suppression partielle progressive de la taxe d'habitation. Il y aura une refonte de l'ensemble des taxes locales. L'évolution pourrait être similaire à celle mise en place pour la taxe professionnelle.
- Le Gel de la Dotation Globale de Fonctionnement, comme d'habitude ce sont les collectivités qui sont mises à contribution pour payer les dettes de la France et malheureusement les collectivités ne sont pas toujours à l'origine de ces dettes.
- L'augmentation des dotations de péréquation en 2018, il y aura des fonds de péréquation qui vont augmenter mais en moindre mesure de la baisse de la DGF. Par la baisse la DGF, il est demandé aux collectivités de faire des efforts pour réduire la dette française Cela se fait au dépend de la qualité de service. Pour la commune la DGF était de 651 281€, elle est estimée pour 2018 à 380 263 €. L'Etat avait dit qu'en 2018 la DGF ne diminuerait pas mais selon l'AMF elle serait réduite à 264 244 €. Cela est regrettable car l'Etat ne tient pas ses engagements.
- Le Pacte entre l'Etat et les collectivités territorial impose aux collectivités de faire un effort d'économie à hauteur de 13 milliards d'euros sur le quinquennat. La contractualisation entre l'Etat et les 319 plus grandes collectivités locales (Régions, Départements, Communautés d'Agglomération de plus de 150 000 hbs...) impose de limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement de 1,2 % sur les cinq années à venir hors inflation. Pour les communes de plus de 10 000 habitants et les communautés de plus de 50 000 hts, il est mis en place une règle d'or renforcée en matière d'endettement consistant à accroître la capacité d'autofinancement.
- Augmentation de la péréquation verticale avec une augmentation de 190 millions des allocations péréquatrices (Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation de Solidarité Rurale) au sein de la DGF. Concernant la seule DSR, elle devrait augmenter de plus de 90 M€. Pour Violaines la DSU s'élevait à 31 790 € en 2013, elle s'élèvera à 37 550 € en 2018.
- Dégrèvement de la Taxe d'habitation des résidences principales, qui vise à dispenser de cette taxe 80% des foyers d'ici 2020. Normalement, l'Etat va compenser en prenant en charge le dégrèvement en fonction des impositions à l'instant 2017. Les éventuelles hausses de taux intervenant par la suite resteront à la charge du contribuable local. Le taux considéré est celui de la taxe d'habitation, des taxes spéciales d'équipement additionnelles et de la taxe Gemapi. Nous avons refusé de voter cette taxe fin 2017. Les sénateurs et l'association des maires de France s'opposent également à cette taxe.

- Le soutien à l'investissement du bloc communal, mis en place de manière exceptionnelle en 2016 puis à nouveau en 2017, prend désormais la forme d'une dotation à part entière, dénommée dotation de soutien à l'investissement communal (DSIL), d'un montant de 655 millions d'euros.
- Mise en place de l'automatisation du fonds de compensation de la FTVA à compter du 1er janvier 2019 via une procédure de traitement automatisée des données budgétaires et comptables. Il s'agit de la TVA sur l'investissement qui est retouchée au bout de 2 ans.
- Le FPIC maintenu à un milliard d'euros. Il était de 5 400 € pour Violaines en 2017. Ce fonds dépend du nombre de logements sociaux et de la longueur de voirie communale.
- Allocations compensatrices d'exonérations d'impôts locaux
- Revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés (cartes nationales d'identité), la commune n'étant pas concernée par cette dotation,
- Revalorisation de la valeur locative foncière, il s'agit d'une revalorisation de 1,2% de la valeur locative foncière.

En ce qui concerne le contexte local, l'évolution du budget de fonctionnement fait apparaître les variations reprises au tableau ci-dessous.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes avec Excédent	6 873 088	7 198 101	7 101 833	7 203 571	7 594 393	7 923 261	8 022 482
Sans excédent	3 731 389	3 667 171	3 718 869	4 199 522	3 679 358	3 921 674	3 705 781
Dépenses	3 356 668	3 539 097	3 267 344	3 288 537	3 592 806	3 523 971	3 773 627

S'il est tenu compte de l'évolution du taux d'inflation, il est remarqué que la gestion est rigoureuse d'autant que de nouveaux services ont été mis en place et que les coûts des services n'ont pas évolués pour les familles.

Selon les estimations, en attendant la confirmation du compte administratif, les dépenses de 2017 ont augmenté de 7,08% par rapport à 2016. Cette hausse est notamment due à la location de modulaires pour l'école maternelle et des charges du personnel (relèvement des taux de cotisation CNRACL et IRCANTEC) et les incidences liées au « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement de carrière des agents.

Pour les recettes, elles ont diminué de 5,50 % par rapport à 2016. Cette baisse est due aux baisses de la DGF et du recouvrement de la taxe foncière et habitation (changement du taux d'imposition).

Le Détail des Produits locaux sur les 3 dernières années est le suivant :

	2015	2016	2017
Taxe Habitation et Foncier	732 256	738 337	698 612

La Capacité d'autofinancement s'établit comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement	7 101 833	7 203 571	7 594 393	7 570 062	8 224 074
Dépenses de gestion courante	3 267 344	3 288 537	3 592 806	3 523 971	3 782 874
Capacité d'autofinancement	3 834 489	3 915 034	4 001 587	4 046 091	4 441 200

L'évolution du budget d'investissement sur les 3 dernières années avec estimation sur l'année 2017 est la suivante :

	2015	2016	2017
Recettes avec Excédent	1 395 308	734 010	2 550 006
Sans excédent	825 914	317 008	2 216 621
Dépenses	978 306	400 626	1 391 482

Les dépenses de 2017 ont évolué de 247 % par rapport à 2016, cela est dû notamment aux frais d'études et au début des travaux du projet école maternelle / crèche /salle d'activité ainsi qu'au nouveau marché de voirie (400 000 €).

Pour les recettes, cette augmentation de 2016 à 2017 représente environ 600 % du fait de la souscription d'un emprunt à hauteur de 2 000 000 €.

En 2017, Les principales dépenses d'investissement réalisées sont :

- Travaux de rénovation des salles de classe de l'école VARET
- Equipement des classes de l'école VARET de Tableaux interactifs, vidéoprojecteurs, tablettes numériques et PC portable
- Réfection de voiries et de trottoirs
- Vitrines d'information
- Achat d'occasion d'un Camion et d'un Tracteur pour les services techniques
- Divers achats (tables / broyeur / illuminations /clôture Mont Soret...)

Afin de financer le projet de construction de l'école maternelle, structure de la petite enfance et de la salle d'activité, en plus des subventions sollicitées, la commune a contracté un emprunt de 2 000 000€ en fin d'année 2017 avec un début de remboursement en mars 2018, pour une durée de 20 ans. Monsieur le Maire rappelle que cet emprunt avait été décidé en raison de la faiblesse des taux d'intérêts.

Monsieur le Maire précise que le budget 2018 s'insère dans une prospective budgétaire dans laquelle le gouvernement a pour objectif d'assainir les finances publiques nationales. Cela est, certes, un objectif louable mais ne doit plus peser sur les collectivités locales qui ont déjà effectué des efforts considérables ces cinq dernières années, sans voir l'endettement de la France baisser. La commune a, d'ailleurs, largement contribué à cet effort.

La commune fait le choix de maintenir les services à la population et ne souhaite donc pas en supprimer. De ce fait, nous cantonnons les réductions budgétaires sur ce qui affectera le moins les familles.

Comme les années précédentes et en tenant compte du contexte économique général, les dépenses de fonctionnement devront être maîtrisées notamment en pratiquant la politique des 3 devis et la renégociation pour chaque achat effectué quel que soit le montant. Il évoque les prix exagérés constatés notamment dernièrement pour une vanne de chauffage, ainsi, toutes les factures sont vérifiées et analysées.

L'inflation prévue en 2018 est de l'ordre de 1,2 % à 1,3 %. Cela va avoir un impact sur le coût des matières premières (EDF, Gaz, alimentation...).

Pour autant, la municipalité entend poursuivre le suivi rigoureux des charges mis en place. Alain DELANNOY suit tous les mois, grâce à un tableau des dépenses.

Ainsi, globalement, la stabilisation des charges à caractère général devrait se poursuivre sur l'exercice 2018.

Les dépenses de personnel sont en augmentation en raison des revalorisations indiciaires des agents, la revalorisation du Smic (1,24 %), le coût en année pleine des revalorisations du point d'indice de la fonction publique (+0,6 % en juillet 2016 et +0,6 % en février 2017), la hausse des diverses cotisations de l'ensemble des agents, en 2018, le chapitre des charges de personnel (012) devrait connaître une évolution de l'ordre de 4 à 5 %.

Comme les années passées, la collectivité fera appel au job de printemps et d'été. Il s'agit là d'une contribution modeste, mais démontrant l'implication de la collectivité en faveur des jeunes étudiants violainois. Beaucoup de municipalités voisines ont réduit le nombre de jeunes bénéficiaires de cette opération.

Courant 2018, voir début 2019, l'effectif de la commune sera renforcé par le recrutement d'un garde champêtre qui exerce des missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de sécurité et de salubrité publiques. Il sera alors possible d'agir sur les dépôts sauvages en tout genre.

Les charges de gestion courante comprennent les subventions aux associations ainsi que les indemnités des élus. La commune poursuivra son soutien aux associations au même niveau que les années précédentes à hauteur de 150 000 €. Depuis le début du mandat aucune subvention aux associations n'a été réduite.

- Les actions de 2017 seront reconduites dans leur intégralité telles que :
- La Vilaines course, le concours des maisons fleuries et l'expo Part'age.
- La semaine bleue, l'organisation d'une sortie d'une journée et la distribution de colis.
- l'accueil d'un événement Conteur en campagne, sortie au théâtre à Lille ou une séance de cinéma plein air.

Les dépenses d'investissement sont imputées aux chapitres 20, 21 et 23. Ces dépenses varient annuellement en fonction de l'avancée des projets. En 2018, dans la lignée des années précédentes, les efforts de la commune porteront sur la valorisation de son patrimoine existant, la modernisation des voiries et la finalisation des projets engagés. Une réflexion sur la salle Jean Moulin est en cours. A chaque fois les subventions susceptibles d'être allouées seront sollicitées. C'est d'ailleurs pourquoi, les travaux de la salle Jean Moulin ont été décalés, car les subventions avaient été orientées vers la salle Lekeux dont les travaux sont en cours. Pour la modernisation des voiries, ce sont les rues du Marais et d'Ouvert où les trottoirs ont été remis en état et aux normes PMR mais aussi la rue des Charmes.

Les projets en cours seront poursuivis :

- Construction de l'école maternelle, de la structure petite enfance et de la salle d'activité,
- Rénovation de la salle de musique (J.M LEKEUX),
- Rénovation de la salle J. MOULIN (peintures, éclairages, menuiseries)
- Rénovation de la Salle des mariages (décorations, peintures),
- Rénovation du skate park,
- Aménagement de trottoirs et réfection de voiries.

L'amélioration du cadre de vie passera par :

- l'entretien des chemins pédestres et fleurissement de la ville. La commune a été retenue par l'agglomération sur le Zéro Phyto. La commune est engagée dans cette pratique depuis deux ans car les caniveaux sont désherbés mécaniquement. Le cimetière est encore traité par produits phytosanitaires mais une réflexion sera menée avec l'agglomération sur ce point. Un travail sur la biodiversité sera également mené.
- L'aménagement d'un piétonnier pour le tourisme fluvestre (depuis le cimetière jusque entrée de ville), cela est dans la démarche en concertation avec l'agglomération. Le cheminement empruntera le chemin reliant la rue de l'Eglise et la rue de Canteleu.
- L'embellissement du Cimetière (conformité des toilettes, accessibilité de l'allée principale, nouveau portail...),
- Réfection d'une partie des vitraux de l'église (tranche 1) car ceux-ci se dégradent,
- Enfouissement des réseaux rue des Cèdres, avec la participation financière de la FDE et fonds propres de la commune,
- Modernisation de l'éclairage public (la commune finance sur ses fonds propres et une éventuelle participation de la FDE),
- Mise en conformité des quais de bus, la commune a sollicité le SMT pour une aide financière,
- Installation de feux intelligents carrefour des rues Varet/Chênes et Pachurka, sollicitation des amendes de police

D'autres investissements sont prévus :

- Véhicule électrique,
- Chapiteau et/ou un barnum,
- Mobilier urbain (bancs/poubelles/cendriers),
- Panneau de signalisation et panneau d'affichage électronique,
- Abris à vélo ou arceaux devant l'aire de jeux,

- Dotation complémentaire de tablettes pour l'école VARET (2 lots de 15) et équipement d'une 10^{ème} classe,
- Equipement de matériel informatique pour l'école maternelle,

Le plan pluriannuel des principaux investissements de la collectivité est établi sur 3 ans comme suit :

	2017	2018	2019
Projet école maternelle	1 000 000	2 300 000	
Travaux de voiries	400 000	400 000	400 000
Mise en accessibilité des bâtiments	54 570	118 400	43 970
Travaux des bâtiments	60 000	60 000	60 000
Modernisation de l'éclairage public	25 000	211 000	211 000

Pour financer les dépenses, la commune dispose des recettes de fonctionnement.

Les principales ressources de fonctionnement outre l'excédent (4 270 870 €) sont :

- les dotations de l'État (420 000€),
- l'attribution de compensation, qui sera en diminution par rapport à 2017 avec la reprise de la compétence « eaux pluviales » (1 746 684 €),
- la fiscalité des ménages (545 486€), les produits issus des services (155 000 €),
- les taxes indirectes (70 300€).

Ces recettes sont complétées par l'ensemble des produits que la collectivité génère grâce à ses investissements.

Maintien du gel des taux concernant la fiscalité locale. Les taux de fiscalité sur la commune demeurent bas comparativement aux taux pratiqués en moyenne sur le territoire national pour les communes de même strate.

En %	2014	2015	2016	2017	Moyenne de la strate 3 500 hab à 5 000 hab (2016)
TH	10,74 %	10,74 %	10,74 %	9,94 %	14,06 %
TFB	10,74 %	10,74 %	10,74 %	9,77 %	19,21 %
TFNB	28,40 %	28,40 %	28,40 %	26,28 %	51,95 %

Détails des Produits locaux de 2018 estimatifs, avec application de la réforme de la taxe d'habitation.

Taxe d'habitation :	202 383 €
Taxe Foncière Bâti :	322 617 €
Taxe Foncière non Bâti :	20 486 €

Les principales ressources d'investissement sont représentées par : l'autofinancement (1 491 907€ €). Le FCTVA est sollicité, comme chaque année soit 62 400 €, la T.L.E (Taxe Locale d'Equipement) soit 17 500 €, les dotations aux amortissements (189 340 €).

La commune sollicitera les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, Agglomération...) afin d'obtenir leur soutien financier sur les projets d'investissement.

Le recours à l'emprunt par la commune n'est pas prévu pour cette année.

En conclusion la commune fait face, autant que faire se peut, à l'amoncellement des mauvaises nouvelles impactant les finances publiques ; la gestion quotidienne stricte des deniers publics permet d'y répondre.

Malgré un autofinancement prévisionnel qui se maintient, la situation financière de la commune restera saine, ceci nous permettant de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes ménages et de maintenir les investissements afin de continuer à valoriser la commune, la rendre attractive au regard de la qualité des services proposés.

Les élus ont donc choisi de fonder leurs orientations budgétaires sur les préoccupations essentielles, sans réduire le périmètre du service public et tout en finalisant les projets en cours.

Aussi pour 2018, la commune de Violaines décide :

- qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition des taxes d'habitation et foncière
- la poursuite de ses efforts d'investissement avec, notamment :
 - l'embellissement des voiries (enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphonie, et réfection),
 - l'entretien continu de son patrimoine bâti,
 - la mise en valeur de ses espaces naturels,
- le maintien des crédits alloués aux associations et aux écoles,
- l'offre d'animation diversifiée aux jeunes violainois
- la poursuite de ses actions environnementales,

Il faut savoir que le « tout macadam » ne sera pas possible sur Violaines. Il y a eu des inondations sur Violaines en 2016. Avant on parlait de pluies centennales, hier de pluies décennales et demain on parlera de pluies annuelles. Il faudra penser à faire des trottoirs drainants. Cet enjeu était de mise pour le projet de l'école maternelle et la crèche, les toits végétalisés n'étaient pas anodins, ils permettent de freiner l'eau à 2 m3/seconde.

Monsieur le Maire remercie les équipes qui ont travaillé sur ce débat d'orientation budgétaire qui est un état des lieux qui permet d'établir le budget. Habituellement des feuilles de route étaient faites par compétence. Cette année, les adjoints ont travaillé ensemble pour retourner un tableau reprenant leurs propositions. Cela prouve l'investissement de chacun dans la gestion communale.

Le budget prévisionnel 2018 sera soumis au vote du Conseil Municipal du 20 mars 2018.

Monsieur le Maire demande si ce débat d'Orientation Budgétaire fait l'objet de questions.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire.

4 - Finances Locales – Garantie d'emprunts Maisons et Cités – Zone du Rétuy

Monsieur David SOJKA explique que dans le cadre de l'opération de construction de logements de la Zone du Rétuy, Maisons et Cités a programmé la construction de logements. Ce projet prévoit outre les logements locatifs sociaux, la construction de 19 logements en accession sociale en deux tranches (10 et 9).

Conformément aux dispositions des articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités la Commune peut accorder sa garantie d'emprunts pour la réalisation de logements sociaux.

Pour ce projet, cet organisme demande à la commune de bien vouloir garantir la totalité des emprunts contractés auprès de la Caisse d'Epargne à hauteur de 100 %. Le contrat de prêt sera édité une fois le cautionnement obtenu.

Opération de construction de 10 logements PLSA –

- Prêt social Location-accession non transférable	1 424 447 €
- Phase de préfinancement	24 mois au taux d'intérêt du prêt
- Phase d'amortissement	60 mois
- Taux fixe	1,35%
- Profil de la phase d'amortissement	In fine
- Frais de dossier	0,15 % du montant emprunté
- Garantie	100% ville de Violaines
- Indemnités en cas de remboursement anticipé	Néant

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la garantie d'emprunts consentie à Maison et Cités pour la construction de 10 logements en accession sociale et à s'engager, pendant toute la durée des contrats de prêts annoncés à libérer en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de ceux-ci.

Monsieur le Maire indique que ce prêt court sur deux ans car ensuite les locataires deviennent propriétaires. Si l'on calcule sur la base du prix de vente des logements (130 000 et 160 000 €) cela peut s'apparenter à un prêt relai. Il précise que c'est sur cette opération qu'une convention a été signée avec l'agglomération. Elle permet d'allouer une subvention de 2 77 000 € qui permet de faire baisser le coût des logements. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'est pas à l'initiative de ce lotissement, mais qu'il estime que deux personnes qui travaillent pour un SMIC doivent pouvoir être propriétaires en fin de carrière.

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité la garantie d'emprunts pour la réalisation des 10 logements PLSA zone du Rétuy.

5 - Finances Locales – Révision des tarifs des fêtes municipales

Monsieur Olivier BONVARLET rappelle que chaque année, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la réactualisation des participations réclamées lors des différentes festivités organisées par la Commission des Fêtes.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les différents tarifs des manifestations et boissons ou repas servis selon le tableau annexé à la convocation. Les tarifs adoptés resteront applicables pour les années ultérieures sans qu'il soit nécessaire d'en délibérer.

Il précise qu'un seul changement avec l'instauration d'un tarif extérieur pour la soirée à thème a été fait. Le tarif du nouvel an a été rajouté. S'il faut le modifier en cours d'année cela sera fait.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs comme suit :

Objet	TARIFS ADOPTES EN €
Repas Soirée à thème :	
Adulte violainois	10,00
Enfant violainois (-12 ans)	6,00
Adulte non-violainois	15,00 €
Enfant non-violainois (-12 ans)	10,00 €
Repas Fête Nationale	
Adulte Violainois	6,00
Adulte Non Violainois	12,00
Enfant (-12 ans)	Gratuit
Ducasse :	
Emplacements	
Violainois et associations Violainoises	2m gratuits puis 2,00€/m
Autres	2,00 € les 2m
Apéritif amélioré	2,00
Marché de Noël	
Emplacement 2 mètres :	20,00
Emplacement 3 mètres :	25,00
Emplacement 4 mètres ou chalet :	30,00,
Emplacement 6 mètres :	50,00
Nouvel an	
Adulte Violainois	75 €
Enfant (-12 ans)	30 €
BOISSONS :	
Bière Pression	1,50
Bière « Fraiz'Tival »	2,00
Sangria	0,50
Coca	1,00
Perrier	1,00
Orangina	1,00
Fanta	1,00
Jus de fruits	1,00
Porto/Martini/Muscat/Ricard	1,50
Whisky	3,00
Kir	1,50
Bouteille Méthode Champenoise	7,00
Bouteille de vin (rouge, rosé, Blanc)	7,00
Verre de vin (Rouge, rosé, Blanc)	1,00
Bouteille d'eau	1,00
Bouteille de Champagne	17,00
Coupe de Champagne	3,50
Chocolat Chaud	1,00
Vin Chaud	1,00
Café	1,00

Fête de la Fraise :		
Articles promotionnels : Verre à Bière		5,00
Boite de 6 Verres		25,00
T-shirt ou Tablier		6,00
Pack Bière à la Fraise		10,00
Repas	Adulte	11,00
	Enfant (-12ans)	7,00
Encarts	4,3x6,6	20,00
	Intermédiaires 4,3x6,6 / 4,3x13,9	30,00
	Idem	40,00
	4,3x13,9	50,00
	Intermédiaires 4,3x13,9 / 6,2x13,9	60,00
	6,2x13,9	70,00
	Intermédiaires 6,2x13,9 / 9,5x13,9	80,00
	9,5x13,9	100,00
	Intermédiaires 9,5x13,9 / 19,6x13,9	200,00
	19,6x13,9 intérieur	250,00
		300,00
	19,6x13,9 4ème de couverture	500,00
	Sponsoring	800,00
	Sponsoring	1 000,00
	Sponsoring	1 500,00
	Sponsoring	2000,00
Emplacements		
Violainois et exposants 1ère année		Gratuit
Autres : tonnelle		30,00

6 - Finances Locales - Contrat colonie de vacances

Madame Marie-Aurélie WATTELLIER explique que la commune a signé une convention avec la caisse d'allocations familiales concernant la charte colonie. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2017. Des modifications devant intervenir pour ce type de partenariat, la CAF propose pour 2018 de conclure une prolongation d'une année par la signature d'un avenant à la convention précédente.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

Monsieur le Maire précise que chaque année des enfants partent en colonie. Les parents des enfants concernés par cette colonie d'hiver ont été rencontrés récemment. Le tarif des colonies est fixé à 300€ pour les violainois ; Les extérieurs qui souhaiteraient participer à ces colonies paieront le prix fort tout comme les anciens violainois. Ce tarif est préférentiel car la CAF subventionne ces séjours.

Monsieur Jean-Marie LECOMTE demande combien d'enfants sont concernés.

Madame Marie-Aurélie WATTELLIER explique que ce sont 11 enfants qui partent cet hiver. Elle précise que le nombre est fixé sur les deux colonies.

Monsieur le Maire précise qu'il a été décidé que cette année le trajet s'effectuerait en train à partir de Lille. Cela rassure les familles et le temps sur place est plus long.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation d'une année pour le contrat Colonie de vacances.

7 - Patrimoine – Travaux de bâtiments – Autorisation de demande au titre du Code de l'Urbanisme

Monsieur Frédéric LELONG explique que dans le cadre de la mise en œuvre du plan pluriannuel de rénovation des bâtiments publics ayant pour objet la mise en accessibilité et la maîtrise des dépenses énergétiques, des travaux doivent être réalisés notamment sur les sites suivants :

- salle Lekeux : travaux de modification de toiture et remplacement des menuiseries extérieures ;
- Hangar municipal rue de la Planquette : aménagement de jardins ouvriers avec installation d'abris de jardins ;
- Rénovation de la salle Jean Moulin : remplacement des menuiseries extérieures,...
- Etc...

De tels travaux, modifiant l'aspect extérieur du bâtiment, nécessitent, conformément aux dispositions des articles R 421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, une autorisation.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme (Déclarations Préalables, Permis de Construire), et à signer tout document lié à ces demandes pour toute la durée du mandat.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de travaux de bâtiment tel que la salle Lekeux le vit actuellement. Chaque fois des cabinets de contrôle sont missionnés sur ces travaux. Ils nous apportent leur expertise et nous disent ce qu'il faut faire et les règles qui s'appliquent. Lorsqu'une décision est prise sur une structure, les bureaux de contrôle ont validé cette structure. Monsieur le Maire précise que jamais il ne prendrait la responsabilité de faire quelque chose en dehors de la loi. Il ajoute que les marchés sont ouverts à toutes les entreprises, d'ailleurs sur la salle Lekeux une entreprise violainoise travaille, il s'agit de l'entreprise SAFETY ELEC. La municipalité est vigilante sur l'activité des entreprises locales et les aide. C'est pour cela qu'à chaque fois que ces entreprises recrutent, elles prennent contact avec nous. Monsieur le Maire indique qu'il est premier VRP de la commune. Quand cela est possible, il répond à leur sollicitation. Il s'agit du dynamisme économique de la commune.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer et déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme pour toute la durée du mandat.

8 - Aide Sociale - Insertion professionnelle - Jobs de Printemps et d'été 2018

Monsieur Jean-Marie LECOMTE explique que la commune de Violaines offre ponctuellement aux jeunes des emplois dans les services municipaux afin de leur permettre d'acquérir une première expérience professionnelle, pendant les périodes de printemps et d'été. Ces opérations dénommées « jobs de printemps et jobs d'été » s'étendront respectivement cette année sur les périodes des vacances de printemps et d'été 2018. Il s'agit de proposer une semaine de travail (35h) aux jeunes résidant la commune de Violaines et âgés de 18 à 21 ans révolus.

Il est proposé d'ouvrir au maximum 20 postes pour la période de printemps et 80 postes pour la période estivale en qualité d'agent des services techniques ou administratifs non-titulaires.

Une attention particulière sera portée aux demandes émanant de personnes en situation de handicap au regard des difficultés particulières d'accès à l'emploi que rencontre ce public. Une période de 2 semaines de travail pourra être proposée sur des postes adaptés dont les conditions d'accès qui auront été préalablement étudiées avec le demandeur.

Ces agents seront rémunérés sur la base des indices correspondant à l'échelon 1 de l'échelle 1. Ces emplois ne pourront être cumulés entre eux, ni avec ceux liés à l'animation des accueils de loisirs sans hébergement.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une continuité. Une spécificité a été mise sur le Handicap car les jeunes porteur de handicap rencontrent des difficultés pour trouver des jobs, et c'est pour cela que nous leur offrons deux semaines. Monsieur le Maire précise qu'il a orienté sa réflexion sur le monde du handicap, il faut insérer ces personnes dans le monde du travail. Cette semaine des jeunes ont fait parvenir leur CV et nous avons été contactés par une entreprise d'intérim qui nous sollicite suite au forum de l'emploi. Trois jeunes ont été embauchés par une entreprise sur le secteur de Violaines. Le 12 avril aura lieu le forum de l'emploi, et nous accompagnons ces personnes pour qu'elles puissent trouver un travail. Lorsqu'un jeune travaille en Job cela lui permet de prendre connaissance des métiers de la collectivité. Le fonctionnaire est là dans l'intérêt général et sur des secteurs où il est difficile de mettre un budget. Sur ces trois années, il n'y a qu'un jeune qui a failli à sa mission. On parle souvent en mal des jeunes, mais on ne voit pas le courage et la volonté de pouvoir travailler une semaine.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'ouverture des postes pour l'opération Jobs de Printemps et d'été 2018 selon les modalités présentées.

9 - Commande Publique - Lancement de la procédure de délégation de service Public pour la crèche

Madame Isabelle TRAISNEL rappelle que les travaux de construction de la nouvelle école maternelle et de la crèche sont en cours. Il y a lieu d'amorcer la préparation du fonctionnement de la crèche, dite structure multi-accueil de la petite enfance, qui proposera 12 places.

L'accueil de la petite enfance est un secteur très encadré par la réglementation, agréé et contrôlé par le Département et la Caisse d'Allocations Familiales.

L'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et son décret d'application n°2016-86 du 1er février 2016 fixent les modalités de lancement d'une délégation de service public.

Compte tenu des difficultés de recrutement et de gestion du personnel dans ce secteur d'activités (risques, contraintes), l'exploitation et la gestion de la crèche seront confiées à une société spécialisée dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public de type affermage.

La gestion par voie de délégation de service public bénéficie d'avantages par rapport à la régie directe et notamment :

- la responsabilité du délégataire,
- la qualification et savoir-faire requis pour l'exploitation du service,
- les moyens importants, notamment en personnel qualifié, pour assurer la continuité du service.
- la possibilité pour la commune d'avoir un regard sur la gestion de la structure.

M le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une procédure de Délégation de Service Public selon la procédure d'appel d'offres.

Conformément aux articles L 1411-1 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de créer une commission de Délégation de Service Public composée du Maire ou de son représentant, Président de plein droit, et de 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

D'autoriser M le Maire à procéder au lancement de la procédure de Délégation de service public selon la procédure d'appel d'offres,

De valider la composition de la commission de délégation de service public.

Monsieur le Maire propose d'établir la ou les listes de personnes susceptibles de constituer la commission de DSP. Cette commission doit être constituée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. Il propose de respecter la démocratie et de constituer une liste mixte. Monsieur Jean-Luc FACHE interpellé par téléphone sur cette proposition a fait part de son souhait d'occuper un poste de titulaire. Monsieur le Maire indique qu'il sera procédé au vote à bulletin secret ou si les membres du Conseil Municipal sont unanimement d'accord à main levée.

Une liste unique est proposée elle est constituée par :

Membres titulaires : Mme PRONNIER Chantal, M FACHE Jean-Luc, Mme GORNY Mylène, Mme WATTELLIER Marie-Aurélie, M DELANNOY Alain

Membres suppléants : Mme TRAINEL Isabelle, M LUCAS Jean-Pierre, Mme LOGEZ Isabelle, M LECOMTE Jean-Marie, Mme VERMUSE Isabelle.

Monsieur le Maire précise qu'il présidera cette commission. Participeront également à cette commission le représentant de l'Etat et le receveur municipal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide unanimement de procéder au vote public.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire le lancement de la procédure de Délégation de service public et valide la composition de la commission de délégation de service public comme suit :

Membres titulaires : Mme PRONNIER Chantal, M FACHE Jean-Luc, Mme GORNY Mylène, Mme WATTELLIER Marie-Aurélie, M DELANNOY Alain

Membres suppléants : Mme TRAINEL Isabelle, M LUCAS Jean-Pierre, Mme LOGEZ Isabelle, M LECOMTE Jean-Marie, Mme VERMUSE Isabelle.

Monsieur le Maire propose que les suppléants soient associés à la commission sans pouvoir prendre part au vote.

Monsieur Olivier BONVARLET demande, lorsqu'une délégation de service public est mise en place, qui fixe les tarifs des services proposés.

Monsieur le Maire indique que cela sera défini dans l'appel à candidature. Il y aura une analyse comme dans une commission d'appel d'offres. Le cahier des charges est en cours d'élaboration. Il sera transmis pour information à tous les membres du Conseil Municipal.

10 - Enseignement - Vie scolaire - Autorisation de signature de la Charte d'équipement et d'utilisation des outils numériques

Madame Marie-Thérèse PAQUET explique que la commune de Violaines alloue des moyens informatiques aux écoles.

Dans le souhait de proposer aux jeunes générations des outils adaptés aux besoins pédagogiques actuels, la municipalité a souhaité doter les écoles d'un équipement numérique adapté. Elle a œuvré en partenariat avec l'inspection académique qui lui a apporté l'expertise et les conseils techniques appropriés.

Ainsi, depuis l'automne 2017, chaque classe de l'école Varet a été dotée d'un VPI avec tableau blanc et d'un PC portable compatible. 30 tablettes avec 2 valises de recharge ont été acquises et mises à disposition pour l'ensemble des élèves de l'école. L'utilisation est organisée selon un planning établi par les enseignants. Neuf ordinateurs portables sont mis à disposition des enseignants afin de faciliter la préparation des cours. L'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs ont été réalisés par le fournisseur. Une session de formation de 3 heures de l'équipe éducative à l'utilisation du matériel a eu lieu le 16 Octobre 2017. L'ensemble (fourniture, pose et formation) s'élève à un montant de 37 753,18 € TTC.

Afin de permettre l'utilisation des équipements informatiques et numériques mis en place dans les écoles pour la satisfaction pleine et entière de tous (enfants, enseignants, animateurs, Elus,...), tout en veillant au respect du matériel mis à disposition, une charte d'équipement et d'utilisation des outils numériques est proposée. Elle présente :

- Le cadre juridique
- Les objectifs poursuivis par l'Education Nationale
- Le cadre de la mise en œuvre des moyens informatiques mis à disposition, et notamment les questions liées à la maintenance et à l'assurance des équipements.

Cette charte sera réactualisée chaque année en septembre au gré du renouvellement et/ou du maintien des dotations. Le Conseil Municipal est invité autoriser Mme l'Adjointe aux affaires scolaires et/ou M le Maire à signer chaque année la Charte d'équipement et d'utilisation des outils numériques.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a été souhaité contractualiser cette dotation de matériel car il s'agit d'argent public et il faut que cela soit ainsi. L'inspecteur académique a été consulté sur cette convention.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature de la Charte d'équipement et d'utilisation des outils numériques.

11 - Ajout - Domaine et Patrimoine – Cession de la parcelle AH 488p

Madame Isabelle LOGEZ explique que dans le cadre du projet de construction du béguinage sur la parcelle communale AH 488 située au bout de la rue des Peupliers, le Conseil Municipal a opté le 20 juin 2017 pour la proposition présentée par la Société Régionale des Cités Jardins (SRCJ).

Il convient aujourd’hui de se prononcer sur la vente du terrain nécessaire à la réalisation des constructions. Après arpentage, une parcelle de 14 522 m² sera cédée à la Société Régionale des Cités Jardins.

Le Pôle Evaluation Domaniale saisi sur cette cession a fait connaître par mail du 22 février 2018, son avis ; Il estime la valeur vénale de cette parcelle AH 488p à 340 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette cession.

Monsieur le Maire indique que cette estimation est supérieure à celles pratiquées habituellement pour la réalisation de logements sociaux. Pour le lotissement de la zone du Rétuy, où 122 logements sont construits les terrains ont été cédés à environs 400 000 €. Ici il y a 38 logements et le terrain sera cédé à 340 000 €. Nous sommes satisfaits de la négociation menée. L’estimation a été reçue ce jour. Le permis est déposé depuis le mois de novembre. Une inscription de ce projet au Programme Local de l’Habitat est envisagée.

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité la cession de la parcelle AH 488p à la SRCJ moyennant le prix de 340 000 €. Il autorise Monsieur le Maire à la signature de tout document lié à cette cession et dit que les frais liés à cette cession seront mis à la charge de l’acquéreur.

Monsieur le Maire indique qu’il ne peut communiquer de date de mise en oeuvre. Comme vous le savez sur le lotissement de la zone du Rétuy, l’entreprise SCOBAT a déposé le bilan. Nous avons rencontré Maisons et Cités à ce sujet car ce chantier était géré de façon aléatoire. Monsieur le Maire indique qu’il a assisté à une réunion en décembre et qu’il a fait remarquer que la tenue du Chantier était inadmissible.

12 - Communications du Maire - Article 2122-22 délégations du Conseil au Maire

Décision	Objet	Titulaire	Montant
Décision 2017-0047	Assurances	SMACL - NIORT	14 414,41 € TTC
Du 14 décembre 2017	Dommages aux biens		6 983,3 € TTC
	Responsabilité civile		3 790,29 € TTC
	Protection juridique		1 134,99 € TTC
	Flotte automobile		2 505,76 € TTC

L’Agglomération a été consultée sur ce marché. Elle a indiqué que nous étions bien assurés. Une économie de 16 000 € a été faite sur ce marché.

Décision 2017-048	Remplacement radiateur	LAIGNEL AUCHY LES	3 519,00€ HT
Du 29 décembre 2017	salle des coffres	MINES	4 222,80 € TTC

Décision 2018-0001 Du 9 janvier 2018	Travaux salle Lekeux		
	Couverture	Ent Didier LANGUE GRENAY	24 222,48 € HT
	Plâtrerie – Isolation	Ent Didier LANGUE GRENAY	36 224,65 € HT
	Courants fort et faible	SAFETY LIGHT VIOLAINES	5 751,99 €HT
	Menuiseries extérieures	C MENUISERIES AUCHY LES MINES	11 371,00 € HT

Monsieur Bernard DELPORTE fait remarquer que le marché de plomberie n'apparaît pas.

Monsieur le Maire lui répond que ce marché a été signé après car il a été déclaré infructueux. Il a donc été relancé et sera contractualisé ces prochains jours.

Décision 2018-0002 Du 12 janvier 2018	Travaux d'enfouissement de réseaux Choix du Bureau d'Etudes	Cabinet E.R.C à ARRAS	48 200,00 € HT
			57 840,00 € TTC

Les travaux porteront sur la rue des Cèdres, rue Pierre Lecoecuche, une partie de la rue de la Grand Place et de l'Eglise et à la cité de la Gare. Pour cette cité, une convention avec Maisons et Cités va être conclue pour que cet organisme paye la rénovation du réseau d'eau à la commune. Au départ, il souhaitait faire les travaux. Une estimation a été faite et il propose désormais le paiement des travaux au travers d'une convention. Une subvention sera recherchée auprès de la mission bassin minier.

Décision 2018-0003	Bail 15 rue des Pins	Monsieur et Madame GODON	527,88 /mois + 80 € charge chauffage
Décision 2018-0004 Du 12 janvier 2018	Travaux d'amélioration d'éclairage public	SPIE CITYNETWORKS	63 440,10 € HT
		RUITZ	73 128,22 € TTC
Décision 2018 -0005 Du 26 janvier 2018	Nettoyage des vitres Mairie	ARTOIS PRESTATIONS	936,64 € HT
		NOEUX LES MINES	1 123, 97 € TTC
Décision 2018-0006	Logement rue des Chats et garage allée des écoles	LESIEU Nathalie	438,39 €/mois +80 € Charges Chauffage

13 - Questions diverses

Fermeture de classe à l'école maternelle : Le Sous-Préfet a été sollicité par courrier. L'Inspecteur Académique a été rencontré pour faire valoir l'arrivée d'une crèche et celle de 65 logements en attente. 40 enfants vont entrer à l'école maternelle mais 60 partent en CP. La baisse d'effectifs de 20 correspond à une fermeture de classe. Le Sénateur Monsieur DAGBERT doit être rencontré pour évoquer ce dossier car nous étudions une classe passerelle entre la crèche et l'école

maternelle. Un représentant du ministère de la cohésion sociale faisait part que cela serait une idée intéressante car comme l'avait évoqué Monsieur BERTAND, il n'y avait pas deux écoles maternelles avec crèche intégrée dans la Région Hauts de France.

Monsieur le Maire ajoute qu'il ne répand pas toutes ces actions sur les réseaux sociaux. Il travaille dans l'ombre pour défendre les dossiers.

Cambriolages : Plusieurs ont été déplorés sur la commune. Une personne évoquait qu'avant une personne effectuait des rondes sur la commune. Monsieur le Maire précise qu'il a envoyé des messages pour préciser que cette personne s'occupait de bâtiments publics. Il faut à un moment arrêter les bêtises. Monsieur CASTELL précise qu'en devenant Maire il s'était engagé sur trois choses, l'honnêteté, le travail et le respect. Les gens qui utilisent des propos diffamatoires en partie, lorsque cela est avéré, qu'ils fassent attention car il y a des limites à ne pas dépasser. Certes l'échéance de 2020 avance mais il le répète, si l'on continue comme cela, parce qu'il a déjà été attaqué personnellement vis-à-vis de sa famille, il ne l'a pas supporté, les lettres dans la boîte aux lettres tel qu'elles ont été reçues, il ne l'a pas supporté, il promet que si cela continue il va porter plainte, et il ira jusqu'au bout de la démarche, il ne lâchera pas l'affaire. Il veut bien que soit instauré un débat public, un débat cohérent, que l'on soit dans la démocratie dans le respect, mais que s'il attaque il ira jusqu'au bout de la démarche et demandera des dommages et intérêts qui seront reversés au budget de la commune. Il promet que si la diffamation sur les réseaux sociaux se poursuit, il va s'en occuper personnellement. Il a tout donné. Il est présent à 6 heures le matin, revient à 14 heures et est présent très tard le soir. Il a manqué très peu de fêtes sur Violaines, il se bat sur tous les dossiers. Pour le centre Leclerc, s'il disait tout à la population, certains pourraient mettre des sacs sur leur tête. Maintenant cela suffit. Il répète qu'il veut bien utiliser tout le débat démocratique, il n'y a pas de problème, par contre aller mentir à la population pour salir, pour démonter c'est STOP. Le prochain propos diffamatoire qu'il y aura sur des réseaux sociaux sera acté. Les messages ont été envoyés aux modérateurs, tout est enregistré et il a les moyens de lancer une procédure. Il ne peut pas supporter que l'on puisse salir l'image d'une personne. Madame LOKIETEK peut le prouver, les services aussi le peuvent, les valeurs sont honnêteté, respect, travail. Maintenant STOP ; Il le dit, il ira jusqu'au bout. Si ces personnes n'ont pas les moyens d'assumer une procédure elles le devront quand même.

On se bat sur des dossiers de fond. L'école avance, Monsieur le Maire n'annoncera pas de date d'ouverture ce soir.

Pour le **Leclerc** cela va bouger. La société a été confrontée à un problème de normes. En effet la structure ne répond plus aux nouvelles normes sismiques, elle doit donc être démontée et jetée. Monsieur le Maire précise qu'il n'était pas tributaire du dossier au départ. Quand il dit que les avocats n'étaient pas venus sur site au début de la procédure tout le monde peut l'acter. Il précise qu'il a tout donné dans ce dossier au détriment d'autres choses. Il commence à être dépassé par tout cela. Il veut bien travailler mais n'a pas envie d'être sali sans arrêt et se faire salir de cette façon. Il n'a pas choisi ce poste pour cela ; il a une famille qui le soutient. Quand on est modérateur on doit modérer et ne pas utiliser le mensonge ainsi. Dans les entreprises choisies sur la salle Lekeux il y a une société de Violaines ; Tous les achats sont basés sur trois devis. Des caisses de champagne et des voyages ont été refusés.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes vacances à tout le monde.

La séance est clôturée à 20h00